

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 26 JUN 2019 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six juin, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de SOLRE-LE-CHATEAU, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur LETY Philippe, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents et représentés : 11

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 juin 2019

**PRESENTS** : Philippe LETY Philippe, Maire, Paul DUBRAY, Christian GOUVION, Brigitte BROUTIN, Marie-France GERARD, Evelyne MAREAUX, Adjointes au Maire, Patrick DEHEN, Conseiller délégué, Serge GUNST, Marie-Paule DELOFFRE, Vincent DESIR, Corinne COUPEZ,

**EXCUSES** : François BONAMY Conseiller délégué, Marie-Claude LEPEZ, Katherine MATTON, Julien TROUILLIEZ, Christian BINOIT, Bertrand LAPOUILLE, Yveline DESAUNOIS, Catherine GERARD

**SECRETAIRE DE SEANCE** : *François BONAMY*

### APPROBATION DU COMPTE RENDU DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 28/05/2019

Le compte rendu de la réunion de conseil municipal du 28/05/2019 est approuvé à l'unanimité et mis à la signature des conseillers présents à cette séance.

### SITUATION FINANCIERE

Monsieur Paul DUBRAY et Monsieur le Maire présentent à l'assemblée la situation budgétaire arrêtée au 20/06/2019.

Les réalisations sont conformes au budget. Néanmoins des recettes supplémentaires d'investissement devraient équilibrer les dépenses.

### TRAVAUX DE VOIRIE PROGRAMME 2018-2019

2019.06.51

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commission travaux s'était réunie sur les réfections nécessaires des voiries et trottoirs qui se dégradent de plus en plus et qu'il y avait lieu de poursuivre des travaux sur 2019.

Après analyse des différentes offres, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide**, en procédure adaptée, **de confier** les travaux de réfection de la chaussée complète,

- Rue de Clairfayts en collaboration avec Noréade pour la rénovation du réseau d'eau potable, pour un montant de 43 636.95 € HT
- Intersection de la Rue de Clairfayts avec la salle de Détente ainsi que la Ruelle Gravez pour un montant de 1 755,00 € HT
- Intersection de la Rue de Clairfayts avec la Rue des Grands Jardins pour un montant de 4 470,10 € HT à l'entreprise Bertrand ROTY, pour un montant total de **49 862.05 € THT** (quarante neuf mille huit cent soixante deux euros et cinq centimes
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires au dossier.

### AIRE D'ACCUEIL CAMPING-CARS

#### 1) AVANCEMENT DES TRAVAUX

Messieurs DEHEN et DESIR précisent que les travaux avancent bien malgré un soucis électrique au niveau du compteur.

La borne à jetons a été installée mais sera bougée d'un ¼ de tour quand le bâtiment sera démontée.

Les bordures délimitant les emplacements sont installées, la terre a été remise à niveau.

Les services techniques dans l'attente du démontage du bâtiment procéderont à son calfeutrement.

## **2) MODIFICATION DU MARCHÉ (AVENANTS)**

2019.06.52

Monsieur le Maire informe que dans le cadre des travaux de l'aire d'accueil de camping, il y a lieu de réaliser des travaux supplémentaires non prévues sur les lots VRD et électricité et par conséquent de prendre des avenants correspondants.

Vu l'article 139 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 sur les marchés publics et notamment l'alinéa 6 précisant que le marché public peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens publiés au Journal officiel de la République française et à 10 % du montant du marché initial pour les marchés publics de services et de fournitures ou à 15 % du montant du marché initial pour les marchés publics de travaux, sans qu'il soit nécessaire de vérifier si les conditions prévues au 5° sont remplies.

Vu la délibération du 05 avril 2019, passant un marché public de travaux pour la réalisation de l'aire d'accueil de camping-cars, d'un montant total de 226 807,33 € HT

Considérant que la portion d'entrée de l'aire d'accueil n'avait pas été prévue au marché, que celle-ci ne sera pas dimensionnée pour les campings-cars, que l'entrée doit être de qualité pour l'accueil des touristes, considérant le lot N° 1 VRD attribué à l'entreprise MONTARON pour un montant de 121 641,62 € HT, considérant la proposition de modification pour les travaux de l'entrée d'un montant de 6 448,18 € HT soit une augmentation de 5.3% du marché initial

Considérant que l'option Candélabre du lot électricité sur la partie centrale de l'aire d'accueil n'a pas été retenue, mais que des tranchées ont été réalisées pour l'installation des bornes électriques, il est opportun d'en profiter pour le passage de fourreaux et d'un câble de cuivre dans l'éventualité de pose de candélabres, considérant le lot N° 2 Electricité attribué à l'entreprise STEEL pour un montant de 83 199,85 € HT, considérant la proposition de modification pour la pose de fourreaux et d'un câble de cuivre d'un montant de 620,00 €HT soit une augmentation de 0.74% du marché initial

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **Autorise**

- la modification du lot VRD pour les travaux de l'entrée d'un montant de 6 448,18 € HT soit une augmentation de 5.3% du marché initial
- la modification du lot électricité pour la pose de fourreaux et d'un câble de cuivre d'un montant de 620,00 €HT soit une augmentation de 0.74% du marché initial.
- Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires au dossier

## **RESTAURATION DU MEUBLE DE SACRISTIE PAR LES COMPAGNONS DU TOUR DE France**

2019.06.53

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour faire suite à la réunion avec le Comité de Sauvagerie de l'Eglise St Pierre, il a été décidé de confier la restauration du meuble de la sacristie aux Compagnons du Tour de France.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer :

- la convention de restauration du meuble de la sacristie
- la convention de transfert aux Compagnons du Tour de France jusqu'en juillet 2020.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le repas des aînés est offert aux solréziens de plus de 65 ans et qu'il y a lieu d'encaisser les repas des accompagnants.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de

- fixer le repas des accompagnants à 42 € (quarante deux euros)
- autoriser Monsieur le Maire et le régisseur à encaisser les repas des accompagnants.

**DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER**

Monsieur le Maire informe l'assemblée des déclarations d'intention d'aliéner de :

- L'immeuble sis 43, Rue Léo Lagrange, appartenant à M SOURDEAU
- L'immeuble sis 215, Hameau de l'Epine appartenant à M DUBOIS
- L'immeuble sis 42, Rue de Beaumont appartenant à M LANGLOIS
- L'immeuble sis 2, Ruelle des tanneries appartenant à l'Office National des Forets
- L'immeuble sis 2, Hameau de l'Ecrevisse appartenant à Mme LAURENT
- L'immeuble sis 36, Rue de Beaumont appartenant à M et Mme CONNART
- L'immeuble sis 57, Rue de Beaumont appartenant à M FRERE

**PERSONNEL – MUTATION**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Madame PEREIRA, Adjoint administratif, a postulé sur un poste vacant à la commune de Felleries et son départ sera effectif à compter du 12/08/2019.

Les élus et les agents des services administratifs travaillent sur l'activité, pour le moment, l'activité a été répartie, on voit comment cela se passe avec si besoin des ajustements. Un aménagement d'horaire léger aura lieu pendant la période estivale.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Monsieur le Maire informe qu'il n'y a pas eu de réunions communautaire ce mois-ci.

**COURRIERS ET POINTS DIVERS**

Monsieur le Maire fait lecture des différents courriers et points divers :

- Passage du Tour de France à Solre-Le-Château le Lundi 08/07/2019, grand évènement, profitable aux solréziens et touristes avec une fresque géante réalisée à l'Epine par les Agriculteurs de l'Union d'Avesnes sur Helpe puis un stand restauration et buvette par l'Union Cycliste Solrézienne.
- Effectifs restaurant scolaire, garderie :

Moyenne des Effectifs périscolaires	Avril	Mai
○ Restaurant scolaire		
▪ Ecole primaire « Jean Mercier »	83.44	82.32
▪ Ecole maternelle « La Ruhe »	28.88	26.81
○ Garderie		
▪ Ecole primaire « Jean Mercier »	16.55	16.26
▪ Ecole maternelle « La Ruhe »	2.20	2.1
- Remerciements de Mme DUPEZ, Présidente de l'association de Pétanque pour la réalisation de toilettes et d'une arrière salle par les services techniques.

Fait en séance les jour mois et an susdits